

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2024
Délibération n°2024-03-18

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi quatorze du mois de mars deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

| Nombre de membres du conseil | |
|-------------------------------------|----|
| En exercice | 26 |
| Présents | 19 |
| Votants | 25 |
| VOTE | |
| Pour | 23 |
| Contre | |
| Abstention | 2 |

Excusés ayant donné procuration :

M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absent :

M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT & M. Jean-Luc POINTEAU.

**FINANCES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE –
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2024
- Maquette réglementaire du budget primitif du budget annexe Transport scolaire

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2024.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240327-2024-03-18-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| Section de fonctionnement | | BP 2024 | Section de fonctionnement | | BP 2024 |
|---------------------------|---|----------------|---------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Dépenses | | 1 282 850,00 € | Recettes | | 1 282 850,00 € |
| 011 | Charges à caractère général | 267 339,00 € | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 110 199,78 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 691 850,00 € | 013 | Atténuations de charges | 7 000,22 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 000,00 € | 70 | Ventes de produits | 1 006 900,00 € |
| 66 | Charges financières | 100,00 € | 74 | Subventions d'exploitation | 125 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 74 000,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 20 000,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 45 561,00 € | | | |
| 042 | Opérations d'ordre - Dotations aux amort. | 200 000,00 € | 042 | Opérations d'ordre | 13 750,00 € |

| Section d'investissement | | BP 2024 | Section d'investissement | | BP 2024 |
|--------------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Dépenses | | 719 610,00 € | Recettes | | 719 610,00 € |
| 020 | Dépenses imprévues | 31 350,00 € | 001 | Résultat d'investissement reporté | 519 564,75 € |
| 16 | Remboursement des emprunts | 5 000,00 € | 16 | Emprunts | 45,25 € |
| 21 | Dépenses d'équipement | 669 510,00 € | | | |
| 040 | Opérations d'ordre | 13 750,00 € | 040 | Opérations d'ordre | 200 000,00 € |

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2024 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2024 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M4 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 19 février 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2024 du budget annexe Transport scolaire tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR / 2 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance
Le 27/03/2024

Les secrétaires de séance
Jean-Luc POINTEAU Nicolas OUDAERT

La Présidente
Rita SCHLADT





Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240327-2024-03-18-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024